



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2023 N°46
14 juin 2023



-Décision du 6 juin 2023 relative au montant de la prestation unique restauration de Voies navigables de France	P 2
-Décisions du 31 mai 2023 portant délégation de signature du directeur général à la directrice territoriale	
*mesures temporaires	P 3
*chômages	P 6
Direction territoriale Rhône Saône	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION
RELATIVE AU MONTANT DE LA PRESTATION UNIQUE RESTAURATION
DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DS700-2353695



Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 26 novembre 2015 relative à la création de prestations d'action sociale au bénéfice des agents de droit public de VNF,

Vu la décision du directeur général de Voies navigables de France du 9 mai 2016 relative aux prestations d'action sociale des agents de droit public,

Vu la décision du directeur général de Voies navigables de France du 12 juillet 2021 relative à la participation de VNF au prix des repas en restauration collective conventionnée,

Vu la décision du directeur général de Voies navigables de France du 13 décembre 2022 relative au montant de la prestation unique restauration,

Décide

Article 1^{er}

Le montant de la prestation unique restauration créée par l'article 1^{er} de la décision du 12 juillet 2021 susvisée est porté à 3,90 €.

Article 2

Le montant de la prestation unique restauration peut être supérieur à celui fixé par l'article 1^{er} à condition que ce montant résulte d'une convention conclue antérieurement au 12 juillet 2021.

Dans ce cas, le montant de la prestation unique restauration n'est pas revalorisé.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2023.

Article 4

Cette présente décision abroge l'article 1^{er} de la décision du 13 décembre 2022.

Article 5

Les directeurs territoriaux et, pour le siège, le directeur des ressources humaines et des moyens de Voies navigables de France sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 6 juin 2023

Thierry GUIMBAUD

Signé

Directeur Général

**DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CECILE AVEZARD, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
-Mesures temporaires-**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A. 4241-26,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 28 octobre 2022 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de mesures temporaires

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, à l'effet de signer dans la limite de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire prise en vertu de l'article 1 ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous les actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1 ;

N., directeur territorial adjoint ;

M. Bruno Vidal, secrétaire général ;

M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général et directeur des ressources humaines ;

M. Christophe Wendling, directeur des unités territoriales ;
M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement ;
M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable ;
M. Patrice Barbiero, responsable du bureau d'exploitation et sécurité de la navigation à la direction de la gestion durable ;
Mme Aline Martin, chargée de modernisation de l'exploitation, appui astreinte et RSD ;
Mme Isabelle Vallance, chargée de domaine services à la navigation ;
M. Christophe Huot-Marchand, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) canal du Rhône au Rhin ;
M. Marc Rigolier, adjoint au responsable de l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Jean Guillemot, responsable du pôle exploitation, du centre Dole et du centre PC à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Claude Chaniet, adjoint au pôle ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Bruno Bedeaux, responsable équipes MSO de Besançon à Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Patrice Mottner, responsable exploitation du centre de Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Charles Figuereo, responsable exploitation centre Besançon à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Eric Vuillier, responsable ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Cour, responsable du pôle support à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Anstett, technicien maintenance spécialisé HEA à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Claude Goguely, chef d'équipe PSC Dole à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Florian Michelot, chef de centre Dole à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Thomas Demoly, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Petite Saône ;
M. Yannick Couptry, adjoint au responsable de l'UTI Petite Saône ;
M. David Jacques, responsable domaine et sécurité de la navigation de l'UTI Petite Saône ;
M. Julien Vieillard, responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Michaël Bouillard, responsable adjoint maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Bernard Vandaele, responsable maintenance spécialisée des ouvrages de l'UTI Petite Saône ;
M. Hervé Pietrykowski, responsable ingénierie de proximité de l'UTI Petite Saône ;
M. Christophe Paquet, responsable du bureau des Affaires Générales et responsable QSE – matériel de l'UTI Petite-Saône ;
M. Jérôme Quittard, responsable de l'UTI Grande Saône à compter du 1^{er} juin 2023 ;
M. Laurent Malbrunot, adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Yannick Savoy, adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Christophe Bievliet, chef d'équipe hydrographe à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Mauger, responsable maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages à l'UTI Grande Saône ;
Mme Déborah Brouillon, responsable adjointe exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Serge Sahuc, responsable bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
M. Lionel Convert, responsable gestion domaniale à l'UTI Grande Saône ;
Mme Sandrine Wall, assistante administrative au pôle domaine à l'UTI Grande Saône ;

M. Cyril Rigollet, chef d'équipe gestionnaire véhicules, matériels hygiène et sécurité et déchets à l'UTI Grande Saône ;
M. Julien Vigoureux, chef d'équipe de l'atelier de Mâcon à l'UTI Grande Saône ;

M. Nicolas Bardin, chef d'équipe pôle bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
M. Sylvain Cierniak, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Mâcon à l'UTI Grande Saône ;
M. Frédéric Hérit, chef d'équipe des ateliers de Seurre et Chalon sur Saône à l'UTI Grande Saône ;
M. Sébastien Collard, responsable exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Denis Desgranges, responsable adjoint maintenance des linéaires à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Brunier-Coulin, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Chalon à l'UTI Grande Saône ;
Mme Evelyne Pernin, gestionnaire administrative à l'UTI Grande Saône ;
M. Thomas Momber, responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Eric Tissier, adjoint au responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Thierry Sadonnet, responsable travaux – ingénierie, référent Saône du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Vincent Prin-Abeil, responsable réglementaire et environnement – référent Rhône au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Pauline Decoin, responsable projets de développement et gestion domaniale au Service Fluvial Lyonnais ;
M. Luc Neyrand, responsable du centre de Fillon au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Céline Lacroix, gestionnaire du domaine public au Service Fluvial Lyonnais
M. Guillaume Chauvel, chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Philippe Schneider, chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Georges Pignot, chef adjoint de l'UTI et chef du pôle ouvrages et bâtiments à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Jean Pernel, chef du pôle domaine et tourisme à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Joseph Viollin, chef du pôle navigation à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Cyril Antolin, chef du pôle projets fluviaux ;
M. Arthur Coulet, chef du pôle linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Julien Gire, chef du pôle adjoint linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
Mme Lucie Ilhe, cheffe du pôle adjointe dragages à l'UTI Canal du Rhône à Sète
M. Damien Waillez, chargé de gestion des ouvrages fluviaux.

Article 3

La décision du 28 octobre 2022 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de mesures temporaires est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 31 mai 2023

Thierry Guimbaud

Signé
Directeur général

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CECILE AVEZARD, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
-Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 28 octobre 2022 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France,

1- En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongation ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...) ;

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1.

N., directeur territorial adjoint ;
M. Bruno Vidal, secrétaire général ;

M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général et directeur des ressources humaines ;
M. Christophe Wendling, directeur des unités territoriales ;
M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement ;
M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable ;
M. Patrice Barbiero, responsable du bureau exploitation et sécurité de la navigation à la direction de la gestion durable ;
Mme Aline Martin, chargée de modernisation de l'exploitation, appui astreinte et RSD ;
Mme Isabelle Vallance, chargée de domaine services à la navigation ;
M. Christophe Huot-Marchand, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) canal du Rhône au Rhin ;
M. Marc Rigolier, adjoint au responsable de l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Jean Guillemot, responsable du pôle exploitation, du centre Dole et du centre PC à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Claude Chaniet, adjoint au pôle ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Bruno Bedeaux, responsable équipes MSO de Besançon à Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Patrice Mottner, responsable exploitation du centre de Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Charles Figuereo, responsable exploitation centre Besançon à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Eric Vuillier, responsable ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Cour, responsable du pôle support à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Anstett, technicien maintenance spécialisé HEA à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Claude Goguely, chef d'équipe PSC Dole à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Florian Michelot, chef de centre Dole à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Thomas Demoly, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Petite Saône ;
M. Yannick Coupry, adjoint au responsable de l'UTI Petite Saône ; M. David Jacques, responsable domaine et sécurité de la navigation de l'UTI Petite Saône ;
M. Julien Vieillard, responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Michaël Bouillard, responsable adjoint maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Bernard Vandaele, responsable maintenance spécialisée des ouvrages de l'UTI Petite Saône ;

M. Hervé Pietrykowski, responsable ingénierie de proximité de l'UTI Petite Saône ;
M. Christophe Paquet, responsable du bureau des Affaires Générales et responsable QSE – matériel de l'UTI Petite Saône ;
M. Jérôme Quittard, responsable de l'UTI Grande Saône à compter du 1^{er} juin 2023 ;
M. Laurent Malbrunot, adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Yannick Savoy, adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Christophe Bievliet, chef d'équipe hydrographe à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Mauger, responsable maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages à l'UTI Grande Saône ;
M. Serge Sahuc, responsable bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
Mme Déborah Brouillon, responsable adjointe exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Lionel Convert, responsable gestion domaniale à l'UTI Grande Saône ;
Mme Sandrine Wall, assistante administrative pôle domaine à l'UTI Grande Saône ;
M. Cyril Rigollet, chef d'équipe gestionnaire véhicules, matériels hygiène et sécurité et déchets à l'UTI Grande Saône ;

M. Julien Vigoureux, chef d'équipe de l'atelier de Mâcon à l'UTI Grande Saône ;
M. Nicolas Bardin, chef d'équipe pôle bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
M. Sylvain Cierniak, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Mâcon à l'UTI Grande Saône;
M. Frédéric Hérit, chef d'équipe des ateliers de Seurre et Chalon sur Saône à l'UTI Grande Saône ;
M. Sébastien Collard, responsable exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Denis Desgranges, responsable adjoint maintenance des linéaires à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Brunier-Coulin, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Chalon à l'UTI Grande Saône ;
Mme Evelyne Pernin, gestionnaire administrative à l'UTI Grande Saône ;

M. Thomas Momber, responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Eric Tissier, adjoint au responsable du Service Fluvial Lyonnais;
M. Thierry Sadonnet, responsable travaux – ingénierie, référent Saône du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Vincent Prin-Abeil, responsable réglementaire et environnement – référent Rhône au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Pauline Decoin, responsable projets de développement et gestion domaniale au Service Fluvial Lyonnais ;
M. Luc Neyrand, responsable du centre de Fillon au Service Fluvial Lyonnais;
Mme Céline Lacroix, gestionnaire du domaine public au Service Fluvial Lyonnais
M. Guillaume Chauvel, chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Georges Pignot, chef adjoint de l'UTI et chef du pôle ouvrages et bâtiments à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Philippe Schneider, chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Jean Pernel, chef du pôle domaine et tourisme à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Joseph Viollin, chef du pôle navigation à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Cyril Antolin, chef du pôle projets fluviaux
M. Arthur Coulet, chef du pôle linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Julien Gire, chef du pôle adjoint linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
Mme Lucie Ilhe, cheffe du pôle adjointe dragages à l'UTI Canal du Rhône à Sète
M. Damien Waillez, chargé de gestion des ouvrages fluviaux.

Article 3

La décision du 28 octobre 2022 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône en matière de chômages est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 31 mai 2023

Thierry Guimbaud
Signé

Directeur général